



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coûts de conversion des véhicules au Bioéthanol-E85

Question écrite n° 19873

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les coûts de conversion des véhicules au Bioéthanol-E85 pour les particuliers à faibles revenus. Depuis qu'un arrêté d'homologation publié au *Journal officiel* le 15 décembre 2017 par le ministère de la transition écologique et solidaire le lui permet, la société *FlexFuel Energy Development* propose aux automobilistes l'installation d'un boîtier de conversion au Bioéthanol-E85 qui permet de réduire les émissions de CO₂ d'un véhicule de 1 641 kg par an. L'automobiliste souhaitant faire installer le boîtier de conversion sur un véhicule neuf non épuisé de série est garanti de subir une perte de 800 euros en moyenne, 1 090 euros si on inclut le coût de changement de carte grise, ce qui est susceptible de décourager les personnes à faibles revenus d'entreprendre cette demande. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour soutenir les automobilistes aux revenus modestes qui souhaiteraient contribuer à la préservation de l'environnement en convertissant leurs véhicules au Bioéthanol-E85.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Vatin](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19873

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4933

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)